

# Quinzième session des Nations Unies

## RAPPORT DÉFINITIF\*

LA QUINZIÈME session, ajournée en décembre 1960, a repris le 7 mars 1961 et s'est terminée le 22 avril, après une dernière séance qui a duré toute la nuit. Cette session a établi plusieurs records. Jamais encore session n'avait réuni autant de délégués; 99 pays y étaient représentés. Aucun ordre du jour n'avait été aussi chargé. Dans l'histoire des Nations Unies, aucune session n'a duré aussi longtemps.

A la reprise, la situation internationale était plus détendue et le conflit entre l'Est et l'Ouest qui avait marqué la première partie de la session s'était estompé. On espérait éviter les controverses trop acerbes. La possibilité de s'en tenir aux questions essentielles qu'il fallait régler avant la session suivante fut discutée, mais on ne parvint pas à s'entendre pour écarter les problèmes les plus épineux. Faut de temps, l'Assemblée n'a pu, cependant, trouver de solutions définitives aux problèmes de la Corée, de l'espace intersidéral, du programme d'aide à l'Afrique, de l'Oman, de la Hongrie et du Tibet, qui tous ont été renvoyés à la seizième session. Ont également été reportés à la prochaine session: l'examen des protestations de l'URSS au sujet des avions américains U-2 et RB-47, la motion de la Roumanie sur les relations de bon voisinage et celle de la Tchécoslovaquie sur l'accession de nouveaux États à l'indépendance.

Après la reprise, les débats eurent lieu en séance plénière, au sein de la Première Commission (questions politiques et de sécurité), de la Commission politique spéciale, de la Quatrième Commission (tutelle) et de la Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires). Les nouveaux délégués africains, qui avaient déjà participé à la première partie de la session, ont encore joué un rôle très actif au cours des débats et notamment en ce qui concerne le colonialisme et le Congo, questions auxquelles l'Assemblée a consacré une attention toute particulière pendant toute la session.

### Séance plénière

L'Assemblée générale a repris le débat de l'automne précédent sur la situation congolaise et l'évolution rapide des événements au Congo même et au sein des Nations Unies. Après l'arrestation de Patrice Lumumba et de son transfert au Katanga, la République Arabe Unie, la Guinée, le Maroc et l'Indonésie ont annoncé qu'ils projetaient de retirer leurs contingents servant au Congo sous le drapeau de l'ONU, risquant ainsi d'entraver dangereusement l'action des Nations Unies. Se réunissant dans un climat tendu créé par la mort de Lumumba, le Conseil de sécurité a adopté le 21 février 1961 une résolution exigeant l'évacuation des militaires et des conseillers politiques qui se trouvaient au Congo sans

\*On trouvera dans le numéro de janvier 1961 d'*Affaires extérieures* un rapport intérimaire sur la première partie de la session, allant du 20 septembre au 20 décembre 1960. Le rapport définitif étudie d'importants problèmes que l'Assemblée n'avait pas abordés avant la reprise.